

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 8

Artikel: Cavalerie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

celle de nos voisins. Nous ne savons quelque chose des armées limitrophes qu'avec grand peine, tandis qu'au-delà de nos frontières on peut connaître, par la seule lecture des journaux suisses, tous les détails de la nôtre.

Comme nous avons peu d'espoir que nos journalistes, trop souvent préoccupés de petites luttes de personnes ou de partis, s'entendent entr'eux pour arriver à l'abstention désirable, nous estimons que le Conseil fédéral ferait bien d'envoyer une circulaire aux gouvernements des Cantons pour que ceux-ci invitent les feuilles publiques à s'abstenir dorénavant de donner des nouvelles sur les affaires militaires. On ne devra pas s'alarmer d'une telle mesure, car elle n'est pas nécessairement un signal de danger. Ce n'est pas quand le danger est là, mais quand on doit se préparer à toutes les éventualités, que la prudence et la discrétion sont le plus indispensable.

En attendant, il incombe aux officiers qui comprennent le mal que peut causer le babil inconsidéré de nos gazettes, de le neutraliser de leur mieux. Et ils peuvent le faire soit en s'abstenant de fournir des communications aux feuilles publiques, soit en y glissant le plus de *canards* possible. Quand nos journaux auront donné autant d'erreurs que de vérités, il sera difficile à l'étranger d'y démêler le vrai du faux et de pouvoir utiliser leurs renseignements.

CAVALERIE.

Au moment où l'on s'occupe sérieusement, en Suisse, de réorganiser notre cavalerie et d'améliorer l'équipement de cette arme, il peut être utile, croyons-nous, de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe actuellement en France à cet égard.

La cavalerie française a toujours été une bonne arme de bataille. Elle a pu être inférieure à celle d'autres armées européennes au point de vue de l'équitation et de la régularité des manœuvres, mais elle reste néanmoins l'arme dont l'emploi tactique s'harmonise le mieux avec le tempérament spécial aux troupes françaises. De même que des hommes calmes et froids de nature, des Anglais ou des Allemands, pourront donner d'excellents feux, de même des soldats ardents, comme le sont en général les Français, brilleront dans les charges et dans les actions où il faut de l'élan et des coups de collier. Or, c'est la cavalerie qui est la plus appropriée à de telles affaires.

Mais aujourd'hui l'emploi des grosses masses d'escadrons devient, par le perfectionnement des feux, de plus en plus difficile et périlleux, par conséquent d'autant plus rare. La cavalerie légère, combinée en petits détachements avec l'infanterie et combattant au milieu de celle-ci, paraît devoir rendre les meilleurs services et avoir, en tout cas,

plus souvent l'occasion de répondre à ce qu'on attend de cette arme si coûteuse.

Mais il s'agit logiquement, pour arriver là, de satisfaire à de nouvelles exigences et de créer de nouvelles qualités dans les régiments de cavalerie. Il faut y donner plus d'importance à la manœuvre individuelle; il faut faire, en un mot, pour les troupes à cheval, ce qu'on a fait déjà presque partout pour l'infanterie, en développant et généralisant le système d'instruction des tirailleurs. Tous les bataillons sont actuellement susceptibles de faire le service de troupes légères. De même il faut que le soldat de cavalerie puisse agir plus librement. Et pour cela, il est nécessaire de le faire devenir plus réellement cavalier qu'il ne l'est aujourd'hui.

C'est dans ce but que le ministre de la guerre, maréchal Randon, a élaboré et fait mettre à l'essai, dès le mois de novembre 1859, une *Instruction sur le travail individuel de la cavalerie*, qui, si elle peut être bien suivie et si le résultat répond aux espérances, devra composer de vrais écuyers toute la cavalerie française.

L'équitation civile, aussi bien et mieux encore que le mécanisme militaire, sera connue de tous.

En attendant, d'autres officiers de l'armée s'occupent aussi des améliorations possibles à y apporter, et M. le général Rochefort, entre autres, dans une récente publication, fait les observations suivantes à propos de l'*Instruction ministérielle* :

... Voilà la cavalerie dans une voie qui peut faire espérer encore d'autres améliorations, et M. le ministre a parfaitement dit que, puisqu'elle a des armes à feu, il faut qu'elle sache s'en servir; mais ne pourrait-on désirer que ces armes à feu fussent plus à sa convenance? ne serait-il pas à souhaiter, par exemple, que le revolver remplaçât son pistolet qui n'a qu'un coup difficile à charger, et qui laisse trop à découvert quand il est tiré? La lance aussi ne serait-elle pas bien dans la main des cuirassiers dont le sabre, très redoutable sans doute, n'atteint que de près, et cause, lorsqu'il rencontre un dur obstacle, un ébranlement plus préjudiciable au poignet? Ne peut-on simplifier encore le harnachement? Ne peut-on arriver à une selle plus légère, à une schabracque qui ne pèse pas tant? Ne pourrait-on supprimer les fontes en laissant le pistolet après l'homme? Le poids des effets du cavalier ne peut-il être diminué? Si les chemises en coton remplacent déjà celles en autre toile, pourquoi, au lieu de bottes et de bottines, avec double paires d'éperons et garniture de jambes en cuir à un pantalon, ne pas avoir un soulier couvert et une tige mobile qui, au moyen d'une garniture d'éperons, s'ajusterait parfaitement en bas et se maintiendrait très bien en haut, au moyen d'un tiran, à un bouton sur le côté de toute espèce de pantalons? Grâce aux procédés qui rendent les étoffes imperméables, ne pourrait-on également avoir des manteaux

moins volumineux, moins pesants ? Et puis, ne pourrait-on essayer de monter quelques régiments en chevaux entiers français, comme on en monte en chevaux arabes ? ils auraient plus de force, plus de fond, qualités d'autant plus essentielles qu'avec le perfectionnement des canons et des fusils, il faut qu'ils puissent venir vite de loin. Ne serait-il pas à propos dès lors de les tenir constamment en haleine en leur faisant parcourir au galop des distances dont on augmenterait progressivement l'étendue ? on les apprécierait mieux. Il suffirait de les soumettre à cet exercice une ou deux fois par semaine, de même qu'en faisant monter régulièrement à cheval un régiment une fois par semaine, tout équipé et en faisant entrer, ce jour-là, dans le rang tout ce qui peut y paraître, on le tient plus susceptible de répondre à toutes les exigences accidentelles, de même encore qu'en faisant monter à cheval les hommes de recrue dès le lendemain de leur arrivée, on accélère leur instruction. Il ne faut pas assurément brusquer les choses qui demandent du temps et des ménagements, mais il ne faut pas non plus se méfier trop de l'intelligence ; on a quelquefois plus de peine à en restreindre l'élan qu'à tirer parti de son essor : ainsi, dans les doublements et dédoublements, quand les rangs sont entremêlés, il n'y a pour les hommes du deuxième rang qu'à suivre leurs chefs de file, et pourtant ces mouvements se font beaucoup moins bien que si on les faisait exécuter dans chaque rang, marchant à un certain intervalle l'un de l'autre ; en cette circonstance, les cavaliers font moins abnégation d'eux-mêmes, ils ont plus à agir individuellement, et non seulement ils ne se trompent pas, mais l'on peut encore faire ainsi des demi-tours par un, par deux et par quatre dans chaque rang, faire ensuite redoubler ou dédoubler par la droite ou par la gauche, faire des formations aussi bien en arrière qu'en avant ou sur les flancs, sans qu'il y ait d'erreur. Enfin, pour répondre encore à l'idée de M. le maréchal ministre de la guerre, sur ce qu'on peut obtenir du travail individuel, je terminerai par l'extrait suivant des notes d'un voyage que je fis en Suède, en 1834 :

« Nous n'avions pas été sans nous apercevoir de l'habileté avec laquelle les hussards de la garde du roi Charles-Jean menaient leurs chevaux ; tous ceux que nous avions rencontrés dans les rues de Stockholm nous paraissaient bien placés, se servant avec facilité de leurs mains et de leurs jambes, courant, s'arrêtant, tournant et passant avec adresse de tous côtés ; l'on avait annoncé un mode d'instruction tout particulier, essentiellement favorable à la cavalerie suédoise ; nous étions curieux de le connaître.

» Nous trouvons cent cinquante hommes environ formés en bataille sur le terrain où ils vont recevoir la leçon d'équitation. On nous assure qu'ils sont très nouveaux de service. Ce sont de tous jeunes cavaliers.

» Ils sortent successivement du rang et nous les voyons marcher droit, se plier sur des cercles, s'engager dans toutes les directions en tenant des hanches ; prendre ensuite le galop, répéter à cette allure les figures tracées au pas et au trot ; appuyer à droite, changer de pied pour appuyer à gauche ; alterner le galop sans

quitter la ligne droite ; enfin exécuter la pirouette, sans faire de grands mouvements de corps, de bras ni de jambes ; sans forcer leur position, sans paraître gênés.

» Pour obtenir promptement ce résultat, on attache à chaque cavalier un instructeur qui ne s'en sépare, pour l'envoyer au travail d'ensemble, qu'après l'avoir complètement dressé.

» Celui qui n'a qu'un seul élève peut lui donner toute son attention et ne lui passer aucune maladresse ; il ne craint pas de faire recommencer vingt fois ce qui a été manqué ; sa patience n'est pas contrariée par la crainte de fatiguer d'autres oreilles en répétant, pour une tête un peu dure, ce qu'il est important qu'il sache bien. Le cavalier qui travaille seul s'applique beaucoup plus que s'il était avec une douzaine d'autres que son cheval suivrait machinalement ; et puis, en s'occupant isolément d'un homme, en raisonnant avec lui, en s'assurant qu'il comprend, en lui faisant répéter ce qu'on lui a expliqué, on n'en fait pas seulement un cavalier habile, on en fait un instructeur.

» L'élève ne s'éloignant jamais du maître en dehors de la portée de la voix, les chevaux sont constamment sous l'œil d'un surveillant qui ne permet que des mouvements réguliers ; aussi paraissent-ils obéir avec une grande confiance.

» Il faut du terrain pour faire ainsi manéger un escadron, mais cela se passe dans une très grande plaine et les reprises ne durent qu'une demi-heure.

» Les Suédois sont partisans des allures très raccourcies dans l'équitation militaire comme dans l'équitation civile ; c'est aussi le système des Hanoviens. Enfin, en Suède on ne tourne pas son cheval sur un arc de cercle de trois ou cinq pas, en faisant passer les épaules et les hanches sur la même ligne ; les changements de direction se font sur place, lentement. Cela explique comment les chevaux parviennent à exécuter facilement des pirouettes.

» Résulte-t-il de tout ceci pour les chevaux une fatigue de jarrets qui en détermine promptement la ruine ? Nous demandâmes à combien dans ce régiment on estimait la durée moyenne du cheval et l'on nous dit que le gouvernement, en traitant à cet égard avec les capitaines, avait fixé cette durée à dix ans. »

Mentionnons encore, comme renseignement sur les efforts qu'on fait en France pour l'amélioration de la cavalerie, une récente circulaire du ministre de la guerre aux chefs de corps, dont nous pouvons aussi faire notre profit.

Voici le texte de ce document :

Paris, le 27 mars 1860.

Messieurs, lorsqu'après une marche, soit en campagne, soit à l'intérieur, pour les changements de garnison, des chevaux sont plus ou moins grièvement blessés, les corps de cavalerie n'hésitent pas à attribuer ces blessures à la conformation vicieuse de la selle. On ne saurait nier que cette assertion ne soit fondée sous de cer-

tains rapports ; mais il faut reconnaître aussi que l'imperfection du harnachement n'est pas la seule cause de ces blessures et qu'une grande partie en doit être imputée à la négligence apportée dans son ajustement , et trop souvent au manque de surveillance des officiers en ce qui se rapporte au paquetage.

Ainsi , il est à remarquer que dans les marches qui précèdent la mise en route des régiments de cavalerie et dans les grandes manœuvres avec armes et bagages , on voit rarement des chevaux blessés. Cela tient à ce que les chevaux ne portent que la charge réglementaire , à ce que les mouvements s'opèrent avec plus de régularité et surtout à ce que la surveillance du commandement s'exerce encore activement à tous ses degrés.

Mais , une fois en route , cette surveillance se ralentit , les soins que les cavaliers doivent prendre de leurs chevaux s'en ressentent , et , à chaque étape , le nombre des chevaux indisponibles augmente. On doit ajouter encore qu'à ce défaut de surveillance s'ajoute l'habitude , contractée depuis quelques années par les corps de cavalerie , de couper la marche d'un gîte d'étape à l'autre par une grande halte dont la durée est d'une heure.

Cette halte peut être agréable pour les officiers et même pour la troupe , mais assurément elle n'est en rien profitable aux chevaux qui n'ont pas de repas à prendre et qui se trouvent pendant ce temps dans de mauvaises conditions de plus d'un genre.

Pour éviter les inconvénients signalés ci-dessus , les dispositions suivantes devront être observées.

Les manteaux , au lieu d'être placés sur les sacoches , seront portés par les cavaliers en bandoulière , afin d'alléger la charge de devant.

Il sera expressément interdit aux cavaliers d'augmenter le poids de cette charge en plaçant sous la schabracque , comme cela a lieu trop souvent , d'autres effets que ceux admis dans le paquetage réglementaire.

Les chefs de corps donneront des ordres pour qu'avant le départ de chaque jour la couverture du harnachement , après avoir été soigneusement étendue , et avant de recevoir la selle , soit fixée sur le dos du cheval avec le surfaix d'écurie en sangle.

Toute grande halte dans l'intervalle d'un gîte d'étape à l'autre sera interdite ; enfin les chefs de corps devront se conformer strictement , pour les allures pendant la marche et pendant les haltes , aux instructions contenues dans les art. 415 , 416 et 417 de l'ordonnance du 2 novembre 1833.

Lors de l'arrivée des nouveaux régiments à leur destination , MM. les généraux divisionnaires s'assureront , en passant minutieusement la revue , qu'ils ont observé ces recommandations , et ils me feront connaître , par un rapport spécial , auquel ils joindront un état semblable au modèle ci-joint , le résultat de ces mesures.

Je m'en réfère d'ailleurs à la lettre que j'ai adressée au mois de septembre 1859 relativement aux inspections que devront passer des régiments en route MM. les commandants du territoire et aux rapports qui devront m'être adressés.

Je demeure très convaincu que si les prescriptions du service intérieur , pour ce

qui concerne les troupes en marche, sont exactement observées, et que si chacun, depuis le brigadier jusqu'au colonel, apporte la surveillance qui est prescrite par les règlements, le nombre des chevaux blessés sera considérablement diminué, quelles que soient la longueur des marches et les conditions dans lesquelles elles se feront.

Je lirai avec la plus grande attention tous les rapports qui me seront adressés, et autant je serai satisfait d'avoir des éloges à donner aux chefs de corps qui seront arrivés à leur nouvelle garnison avec peu de chevaux indisponibles, autant je me montrerai sévère dans les observations que j'aurai à adresser aux chefs de corps qui, comme cela s'est malheureusement trop souvent présenté, auraient eu pendant la route une partie notable de leur troupe mise momentanément hors de service.

Recevez, etc.

On voit donc que ce n'est pas en Suisse seulement que la cavalerie laisse à désirer, et qu'on aurait tort, par conséquent, de jeter le manche après la coignée, ainsi que quelques-uns le désirent.

LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE.

FRONTIÈRE DE L'EST.¹

La frontière de l'est s'étend du confluent de la Lauter dans le Rhin, jusqu'à l'embouchure du Var. Elle se divise naturellement en trois sections :

La frontière du Rhin, ou d'Allemagne ;

La frontière du Jura, ou de Suisse ;

La frontière des Alpes, ou d'Italie.

Frontière du Rhin. — La limite de la France, depuis Lauterbourg jusqu'à Huningue, est tracée par le thalweg du Rhin, large fleuve, couvert d'îles boisées, et d'un passage difficile. C'est une excellente frontière, bien défendue par le Rhin, par Lauterbourg, Strasbourg, Brissach et Fort-Mortier ; en seconde ligne, par l'Ill, et par Schelestadt et Altkirch ; en arrière enfin, par les Vosges, montagnes boisées, traversées par des défilés difficiles, et défendues par Phalsbourg. Mais tout cela est annulé par la perte de Sarrelouis, qui tourne les Vosges ; par la perte de Landau et la fondation de Germersheim, qui tournent le Rhin et découvrent Strasbourg, insuffisamment protégé par Wissembourg et Haguenau ; enfin par la démolition d'Huningue, qui facilite le passage du Rhin au sud de l'Alsace, et ouvre la route de Bâle à Paris, dont on signalera l'importance tout à l'heure.

Trois routes et deux chemins de fer mettent en communication la frontière du Rhin avec Paris. Les routes sont celles de :

17^e Paris à Strasbourg par Metz, se composant jusqu'à Metz de la route n° 15, allant de là sur Strasbourg par *Marsal*, Sarrebourg et *Phalsbourg*.

(¹) Nous empruntons cet article au *Magasin pittoresque*, paraissant à Paris, sous la direction de M. Edouard Charton. Nous le donnons moins pour les renseignements topographiques et géographiques, que pour quelques aperçus stratégiques sur la Suisse et sur son rôle en Europe, qui nous ont paru fort justes. (Réd.)